

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 Avril 2019
CO 038 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, Claude ROMANET (Vice-Président), François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Anne DE ZAN à Christian JAQUIER, Jean-Paul BUCHET à Colette GIRARD, Patrice VILLALONGA à Gérard MATHIEU, Denis MOREL à Pierre GUINCHARD, Christian COLIN à Robert MOUGET, Valérie PAQUIEZ à Thierry GUINCHARD, Michel FEVRE à Hubert MOTTET, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Pascal DROGREY à Laetitia DOS SANTOS, Nelly BUYS à Eric TOURNEUR, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Jacques GUILLOT à Laurent MENETRIER, Marie-Thérèse BROCARD à Adrien LAVIER, soit 17 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Yves DÉCOTÉ (Vice-Président), Hubert DELACROIX, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET.

Etaient absents : André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BRUNEL.

Convocation faite le : 3 avril 2019

Objet : Fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2019.

VU la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 26 Février 2019 ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 21 mars 2019 ;

VU l'avis du Bureau Communautaire, en date du 26 mars 2019 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 3^{ème} Vice-Président Délégué aux Finances, portant sur le panier fiscal de la Communauté de Communes pour l'année 2019 ;

CONSIDERANT que le projet de BP 2019 est établi selon les propositions de la Commission,

ENTENDU les différents éléments du débat et la présentation des supports ;

1 / Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE délibère sur la base de deux scenarios :

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 67
Votants : 84

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 9 Avril 2019

CO 038 DE (SUITE)

Objet : Fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2019.

A / scénario budgétaire de base 2019 comme suit :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21,39%
- Taux de Taxe d'Habitation (TH) : 11,44%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 1,086 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 1,53%

Résultats du vote : 28 voix pour, 56 voix contre

B / scénario budgétaire alternatif 2019 comme suit :

- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,89%
- Taux de Taxe d'Habitation (TH) : 10,94%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0,586 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 1,46%

Résultats du vote : 56 voix pour, 28 voix contre

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Par 56 voix pour et 28 voix contre

APPROUVE le scénario alternatif,

2 / Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Par 83 voix pour et 1 abstention,

FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019 à 8,90 %.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

